

pour le Roi dans cette Colonie , n'est pas au goût des habitans , peu accoutumés à être gouvernés de cette façon. Il y fait vivre & respecter la Justice ; & sans avoir égard à ces formalités du Barreau , qui empêchent si souvent la réussite de bons projets , il agit & poursuit son objet , convaincu de la nécessité d'en user ainsi dans les commencemens. Il tranche net dans les affaires & ne souffre point ces longueurs qui vont si souvent au détriment des plus foibles. La discipline rigide qu'il a introduite ne se borne pas aux habitans , elle s'étend aussi sur la navigation ; elle en corrige les abus qui s'y étoient introduits ; c'est une réforme générale établie sur une nouvelle administration ; c'est enfin une nouvelle création. De-là peu étonnant s'il échappe , contre les formes ordinaires , quelque coup d'autorité & d'éclat qui donne matière aux mécontents de se plaindre. Cependant on en fait l'examen qui , probablement , ne sera suivi que d'un applaudissement tacite.

Le premier Président du Grand Conseil , un autre Président , & deux Conseillers du même Corps , ayant été mandés à *Versailles* , le Roi leur a déclaré qu'il conservoit toujours à son Grand Conseil sa protection & la connoissance des Appels de la Prévôté de l'Hôtel , aussi-bien que des Conflits. Mais Sa Maj. ne s'expliqua point sur les attributions des affaires Ecclésiastiques , qui lui sont enlevées déjà dans les Pays d'Etat.

En parlant d'affaires Ecclésiastiques , toutes les nouvelles publiques ont fait mention depuis long-tems & le font encore d'une Maison de Religieuses , qui sont les Hospitalières du Faubourg de *Saint Marceau à Paris*. Elles se refusent constamment à ce que l'Archevêque , en bon